

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette SICAV et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

PROCLERO

Codes ISIN : FR0011136563 Action C - FR0011147552 Action D

SICAV gérée par Meeschaert Asset Management

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

PROCLERO a pour objectif de gestion la recherche d'une performance à moyen terme égale à la performance de l'indicateur composite composé de 80 % de l'ICE BofAML 1-3 Year Euro Government Index, et de 20 % du MSCI EMU net total return à partir d'une allocation diversifiée entre les marchés actions et taux et en mettant en œuvre une stratégie ISR. L'indice ICE BofAML 1-3 Year Euro Government Index est représentatif de la performance, coupons réinvestis, des obligations d'Etat de la zone euro de maturité comprise entre 1 et 3 ans. Le MSCI EMU net total return est un indice composite, dividendes réinvestis, publié par MSCI qui regroupe les principales capitalisations boursières de la zone Euro. Dans cet objectif, la SICAV peut être investie en produit de taux entre 65 % et 100 % de son actif net et en produit actions entre 0 % et 25 % de son actif net.

La stratégie d'investissement du portefeuille « PROCLERO » est établie en fonction des opportunités de marché. La SICAV est investie, soit en produits de taux (y compris convertibles), soit en produits d'actions. La politique d'investissement repose en amont pour les investissements réalisés en direct, sur la sélection de valeurs basée sur des critères éthiques dans une démarche de « best-in-class ». Meeschaert AM utilise en complément d'études sectorielles et thématiques réalisées en interne, les prestations de Vigeo Eiris, Ethifinance, Sustainalytics Proxinvest, et ECGS. Pour élargir le périmètre investissable, une démarche d'« Intégration Positive » vise à sélectionner les entreprises de petite ou moyenne capitalisation, dont l'activité apporte une valeur ajoutée humaine, sociale ou environnementale. Ce panier supplémentaire d'entreprises éligibles est compris entre 50 et 100 valeurs, et fait l'objet d'analyses internes en collaboration avec Ethifinance. Concernant la démarche « intégration positive », la SGP appliquera les mêmes contraintes que pour les autres valeurs sélectionnées, en termes de notation ESG et d'exclusion. (Cf. process décrit ci-dessous).

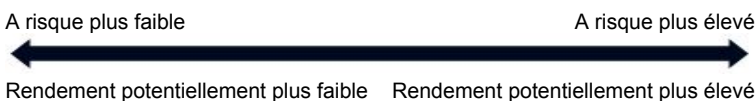
Dans le cadre de sa gestion discrétionnaire, la SICAV pratique notamment une démarche d'exclusion qui cible les entreprises dont une part non négligeable de l'activité porte atteinte à la vie et à la dignité humaine (l'alcool, l'armement, les jeux d'argent, la pornographie, bioéthique et le tabac). La SICAV utilise les critères éthiques de l'écologie humaine : priorité à tout ce qui contribue aux besoins vitaux naturels, à la qualité de vie et épanouissement de la personne humaine et refus de tout ce qui porte atteinte à la vie humaine et à sa dignité. L'analyse extra-financière s'effectue sur la base de critères environnementaux (ex : gestion des émissions de gaz à effet de serre, classements de la performance environnementale des pays ...), sociaux (ex : formation et gestion des compétences, écart des rémunérations hommes / femmes ...) et de gouvernance (ex: indépendance du conseil d'administration, classements des niveaux de corruption des différents pays ...). La SICAV sélectionnera des entreprises respectant la dignité humaine et agissant pour un développement économique et humain durable. Une attention particulière sera accordée aux critères de respect des Droits de l'Homme et des droits du travail (ex: lutte contre les discriminations...), ainsi qu'aux engagements pris par les entreprises vis-à-vis des communautés locales (ex: impact économique de l'entreprise sur ses territoires d'implantation ...). Seules les sociétés ayant le meilleur comportement sur la base de ces critères selon l'analyse de la société de gestion sont incluses dans l'univers d'investissement. Cette sélection s'effectue selon une logique de classement, au sein de chaque secteur d'activités, et sont exclus les 20% des titres ayant les notations les plus faibles. A titre indicatif, en moyenne 40% de l'ensemble des entreprises analysées tous secteurs confondus sont finalement éligibles et donc intégrées au périmètre d'investissement du fonds. L'équipe ISR enrichit son analyse par la veille sur les controverses et les actions correctrices mises en place. La sélection d'OPC (limitée à 10% de l'actif net) n'étant pas limitée à un process ISR, la gestion ISR portera à minima sur 80% de l'actif net (hors liquidité). La SICAV pourra être exposée dans la limite de 20% de l'actif net aux marchés émergents et dans la limite de 25% de son actif net aux produits de taux high yield ou non notés. Le risque de change sera maintenu en dessous de 10% de l'actif net. Les investissements sur les petites capitalisations ne peuvent excéder 10% maximum. La SICAV peut être exposée sur des titres subordonnés à hauteur de 100% de son actif net. La gestion est une gestion active de convictions basée sur une analyse interne réalisée par les équipes de gestion de la SICAV et ne résultant pas uniquement des critères des agences de notation : avec notamment l'étude des flux sur les marchés obligataires d'émetteurs privés, les bilans, rapports annuels et les équipes de managements des sociétés, l'environnement concurrentiel et les perspectives du secteur d'activité. La SICAV pourra intervenir sur des instruments financiers à terme (futures, options) négociés sur des marchés réglementés français et étrangers. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille aux risques taux actions ou change sans rechercher de surexposition. La sensibilité globale du portefeuille sera comprise entre 0 et 8. Aucune répartition dette privée/dette publique n'est prédéfinie.

Durée de placement recommandée : Cette SICAV pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

Les revenus sont capitalisés ou distribués selon l'option choisie (Action C ou D). Les plus-values nettes réalisées sont capitalisées (Action C), capitalisées, distribuées ou reportées sur décision du comité exécutif de la sicav (Action D).

Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chez BNP Paribas Securities Services avant 12 heures pour qu'il soit exécuté sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour, les opérations de rachat étant exécutées de façon quotidienne.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



- Les données historiques utilisées pour l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de la SICAV.
- La catégorie de risque affichée et le classement de la SICAV ne sont pas garantis, ils peuvent évoluer dans le temps.
- Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le niveau de risque de cette SICAV est de l'ordre de 3, il reflète principalement l'exposition potentielle aux risques taux et actions.

Les principaux risques de la SICAV non pris en compte par l'indicateur sont :

Risque de crédit : Risque que le cours du titre baisse suite à la dégradation de la santé financière de l'émetteur et/ou d'une émission qui augmente la probabilité que l'émetteur et/ou l'émission n'honore pas ses engagements vis-à-vis de l'investisseur. Ce risque est dû notamment à l'investissement jusqu'à 25% de l'actif net en titres de notation inférieur à BBB- ou non notées.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de la SICAV y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

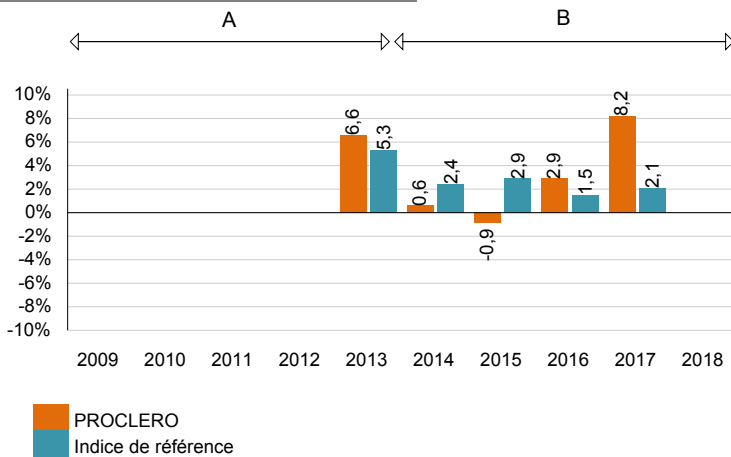
| Frais uniques à la souscription et au rachat | |
|--|--------------------------------|
| Frais d'entrée | Néant |
| Frais de sortie | Néant |
| Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou ne vous soit remboursé. | |
| Frais prélevés en cours d'exercice | |
| Frais courants | 1,07% *TTC de l'actif net l'an |
| Frais prélevés sous conditions spécifiques | |
| Commission de performance | Néant |

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, ces frais peuvent être inférieurs. Vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre distributeur ou de votre conseiller sur le montant effectif de ces frais.

*Le pourcentage indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent clos en décembre 2017. Il peut varier d'une année sur l'autre. Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "frais et commissions" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.meeschaert.com.

PERFORMANCES PASSES



Les performances passées ne sont pas une indication fiable des performances futures.

.Ces performances intègrent la totalité des frais hors frais d'entrée ou de sortie.

A compter du 15/03/2013, l'indice de référence tient compte des dividendes réinvestis.

A compter du 01/01/2018, l'indice de référence est le composite de 80% ICE BofAML 1-3 Year Euro Government Index et 20% MSCI EMU NTR. Ticker Bloomberg indice de référence : MSDEEMUN, EG01 Index .

La SICAV Proclero est issue de la fusion absorption du FCP Proclero le 02/01/2019. La part C EUR du FCP Proclero a été créée le 13/07/2012 et devient la catégorie d'action C EUR de la SICAV Proclero. La part D EUR du FCP Proclero a été créée le 13/07/2012 et devient la catégorie d'action D EUR de la SICAV Proclero. »

Devise de référence : EUR

A : 80% EURO MTS 1-3, 20% MSCI Euro
 B : 80% Euro MTS 1-3ans, 20% MSCI Emu Net Total Return

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : BNP Paribas Securities Services

Le prospectus dans sa version la plus récente ainsi que les derniers rapports annuels et périodiques sont disponibles gratuitement en français auprès de Meeschaert Asset Management, par écrit au 12 Rond-Point des Champs-Élysées 75008 Paris, et sur le site internet www.meeschaert.com. La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion et sur son site internet.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Les actions ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats Unis (y compris dans ses territoires et possessions et toute région soumise à son autorité judiciaire) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933 - définition disponible sur le site internet www.meeschaert.com). L'OPC opte pour le statut d'institution financière non déclarante française réputée conforme tel que prévu dans le prospectus complet et dans l'IGA France-Etats-Unis du 14 novembre 2013.

Modalités de partage : Chaque année le souscripteur de l'action D s'engage à verser à la Congrégation de la Communauté Saint Martin pour son activité d'établissement supérieur sous la forme d'un don, 70 % du revenu distribué par la Sicav. Ce don est assorti d'un reçu fiscal. Actions (C) et (D) : La Société de Gestion s'engage à verser annuellement à la Congrégation de la Communauté Saint Martin pour son activité d'établissement supérieur, 50% des frais de gestion, déduction faite des rétrocessions versées ou à verser aux distributeurs du fonds et des frais administratifs externes de la société de gestion. Ce versement annuel se fera sous la forme d'un don. Dans le cas d'un don le mécanisme ouvrira droit à des avantages fiscaux pour la société de gestion mais pas pour l'actionnaire de la SICAV. Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site de Meeschaert Asset Management à l'adresse www.meeschaert.com. Un exemplaire sur papier sera mis à disposition gratuitement sur demande. La responsabilité de Meeschaert Asset Management ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM. Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. La société de gestion Meeschaert Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les Informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 02/01/2019.